

*Interpellation présentée par le député:
M. Gilbert Catelain*

*Date de dépôt : 6 avril 2006
Messagerie*

Interpellation urgente écrite

Plan de mesure du Conseil d'Etat : proposition d'économie n° 74

Soucieux du rétablissement à moyen terme de l'équilibre de fonctionnement du ménage de notre République et Canton de Genève, le Conseil d'Etat a présenté à notre Grand Conseil 73 mesures devant permettre à terme de réaliser 100 millions d'économie.

Cet effort pour redresser nos finances est certes louable, mais manifestement insuffisant.

La présentation des Comptes 2005 qui s'est déroulée ce matin nous a appris que le déficit s'est élevé en 2005 à plus de 433 millions de francs, aggravant l'endettement de notre canton de 273 millions de francs, malgré l'affectation des 539 millions de l'or de la BNS au remboursement de la dette.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat a également évalué que les demandes de réévaluation de fonction ont coûté ces dernières années entre 30 et 50 millions de francs supplémentaires et par an aux comptes de l'Etat.

Ma question est la suivante :

Le Conseil d'Etat a-t-il envisagé une mesure 74 qui consisterait à renoncer à toute nouvelle réévaluation de fonction engendrant une dépense supplémentaire, respectivement de geler les mécanismes salariaux engendrés par les réévaluations de fonctions accordées ces dernières années et d'adopter le principe de la neutralité des coûts?